



APPEL DE CANDIDATURES | AFFICHAGE EXTERNE POMPIER À TEMPS PLEIN – REMPLACEMENT TEMPORAIRE RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION INCENDIE

CONCOURS NUMÉRO 2023-03

Date d'affichage : 13 septembre 2023

La Régie portneuvoise de protection incendie (RÉPMI) est à la recherche d'un(e) candidat(e) intéressé(e) et motivé(e) afin d'occuper un poste de remplacement de pompier à temps plein pour une durée d'environ 9 mois. Entrée prévue début **OCTOBRE 2023** jusqu'au début du mois de juin 2024, dates à confirmer avec le candidat. Possibilité de prolonger la durée.

Sous l'autorité du chef de division du service des incendies, la personne titulaire du poste accomplit diverses tâches reliées au combat d'incendie, la prévention ayant lieu pendant l'horaire de travail ainsi que l'entretien de divers équipements en caserne.

L'emploi est à pourvoir dans nos deux casernes soit au 194, route 138, à Cap-Santé et au 100, rue Paquin, à Portneuf.

RÉSUMÉ DES FONCTIONS

- Effectuer les inspections d'équipement de la caserne ;
- Effectuer les vérifications avant départ des véhicules ;
- Effectuer l'entretien des véhicules et des équipements ;
- Répondre aux interventions d'urgence ;
- Combattre les incendies ;
- Participer aux séances de formation ;
- Participer à la prévention résidentielle et industrielle en matière de sécurité incendie ;
- Effectuer différents travaux en caserne ;
- Exécuter toute autre tâche inhérente à son poste.

QUALIFICATION ET EXIGENCES

- Détenir un diplôme Pompier 1 ou un DEP en intervention incendie;
- Posséder une formation nautique en eau vive (atout);
- Être titulaire d'un permis de conduire de classe 4A valide;
- Être en bonne condition physique;
- Ne pas posséder de dossier criminel ;
- Avoir de bonnes aptitudes à travailler en équipe et faire preuve d'autonomie.

CONDITIONS RELIÉES À L'EMPLOI

- 35h/semaine, taux horaire établi selon la convention collective des pompiers (26.02\$/h);
- Salaire majoré lors d'appel d'urgence ou de sortie en interventions;
- Horaire de jour du lundi au vendredi de 8 :00 à 12 :00 et 13 :00 à 16 :00;
- Régime d'épargne volontaire-retraite en place avec contribution de l'employeur selon les conditions établies dans la convention collective;
- Assurances collectives payées en partie par l'employeur.

PROCESSUS D'EMBAUCHE

Toute personne intéressée doit transmettre son curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation au plus tard le 22 septembre 2023, à 12h00, par courriel à l'adresse suivante : adjointe@reppi.ca.

Le candidat devra effectuer une période de probation de 6 mois.